

ASSEMBLÉE DES HABITANTS DE MANCEY

Compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2021

Ordre du Jour

- Conséquences pour Mancey du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- Apéros « Village du Futur » et prochaines étapes
- Assainissement
- Présentation étude sur le Photovoltaïque

Note : les principales interventions sont reprises dans la partie « débat » sous chacun des points : il ne s'agit pas de la position de l'ADH mais de celle des participants qui se sont exprimés.

1. Point sur le PLUi (Eric Villevière, maire)

Au préalable, EV informe l'ADH que le Conseil communautaire a délégué à la commune de Mancey le droit de préemption sur deux terrains : une partie de la zone humide et le terrain attenant au château de Dulphey. EV précise qu'il s'agit pour la Commune de se positionner dans l'hypothèse où les propriétaires vendraient leur bien et qu'il ne s'agit en aucune façon d'expropriation.

Concernant l'avancement des travaux du PLUI, EV rappelle que, depuis la loi NOTRE¹, dont l'un des objectifs est de freiner la disparition des terres agricoles, le Plan local d'urbanisme est soumis au schéma de cohérence territoriale (SCoT) et relève désormais de la compétence de la Communauté de communes. Les communes ne décident plus des zonages ni de leur contenu mais font des propositions au Cabinet d'expert (en l'occurrence ici le Cabinet Urbicand) qui élabore le plan qui sera soumis au vote des élus communautaires.

La commune de Mancey a fait remonter au Cabinet Urbicand les propositions liées notamment aux 4 projets adoptés conjointement par l'ADH et la municipalité mais le volume de terrain demandé s'est avéré très largement plus élevé que celui accordé par les nouvelles règles : la réserve foncière d'extension urbaine autorisée est limitée en effet à 1,2 HA et la demande de création d'une zone artisanale a été refusée.

¹ Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Ainsi, après des mois de discussion et d'arguments, nous sommes revenus à la case Départ, c'est-à-dire enfermés dans le quota de surface imposé dès l'origine et qui n'a pas bougé d'un iota. Conclusion, on demande aux maires de faire des propositions mais si celles-ci n'entrent pas dans les contraintes imposées, elles sont refusées : marché de dupes ?

Au total le schéma actuel concerne 9 parcelles prioritaires sur le Bourg, Dulphey et Charmes.

Compte tenu que la proposition ne changera probablement pas, la mairie se propose d'informer les propriétaires concernés afin qu'ils puissent mettre en œuvre leurs éventuels projets en cours ce qui libèrerait du terrain supplémentaire.

Débat

L'élaboration du PLUi dans les conditions évoquées montre que les élus communaux n'ont plus aucun pouvoir de décision ni même de proposition pour leur commune : il y a un réel problème de liberté de choix. Si l'un des fondements de la loi NOTRE, à savoir la protection des terres agricoles, n'est pas contestable, sa mise en œuvre s'avère totalement antidémocratique. La proposition actuelle ne devrait donc pas être considérée comme un acquis : les habitants des communes concernées et leurs élus doivent se concerter pour faire évoluer les positions au bénéfice de tous.

Le principe de « quotas » et leur répartition peut être contesté d'autant que ce qui n'est pas urbanisé n'est pas forcément gagné par des terres agricoles.

Il y a une totale contradiction à vouloir d'un côté régénérer les petites communes via l'opération régionale Village du Futur et d'un autre, limiter leur développement par des contraintes nationales strictement techniques : c'est une gifle pour les habitants.

Avant la loi Nôtre, des petits villages ont pu développer des initiatives locales très intéressantes, cela ne serait plus possible aujourd'hui dans une conception statique du développement. Le refus de zone artisanale à Mancey, notamment, va contribuer à en faire un village dortoir.

Nous ne devons pas jouer les « bons élèves » : pourquoi ne pas engager une action et une communication auprès des autres petites communes et informer la presse ? Pourquoi pas une ADH communautaire ?

Pourquoi ne pas développer un projet environnemental au niveau de la ComCom ?

EV note qu'il existe un esprit communautaire (écoles, assainissement etc.) et qu'il ne s'agit pas de mettre en concurrence les petites et les grandes communes. Il existe déjà des espaces urbains, il est normal de les renforcer.

2. Village du Futur (F. Labaune)

Au cours de la semaine du 28 juillet, 11 apéros « Village du Futur » ont été organisés par des habitants pour les habitants dans les quatre hameaux, réunissant une centaine de personnes autour des projets de Village du Futur. Objectif : recueillir le ressenti des habitants sur la façon dont ils voient le futur de leur village et sur les projets en cours ou d'autres à proposer.

On a constaté une forte demande d'information, beaucoup de curiosité, une participation très active ainsi que la présence de nouveaux habitants jusqu'ici peu impliqués dans les projets. Beaucoup de plaisir aussi à se retrouver.

Samedi après-midi 3 juillet, les habitants « invitants » ont fait un retour sur les propositions et remarques recueillies en présence de l'équipe qui nous accompagne, les AMO, Assistants Maître d'Ouvrage,) : Marion, Romain, Vincent, ...

Une synthèse de toutes ces remarques sera présentée au comité de pilotage et aux habitants à la rentrée des vacances. Le comité de pilotage est composé à parité de représentants de l'ADH et de la municipalité.

Prochaines étapes : 3^o semaine d'août : réunion AMO/Comité de pilotage pour définir les modalités de travail ensemble, prioriser les projets, etc. Ateliers du 13 au 18 septembre

Principales remarques sur les 4 projets en cours :

1/Photovoltaïque :

Intéressant mais quid rentabilité ? Comment le financer ? source de pollution ? Quid impact sur la nature à long terme ? Autres Pistes : Centrale villageoise (panneaux sur les toits des habitations), encourager la sobriété énergétique, turbines sur la rivière, etc.).

2/Bien vieillir à Mancey

OK sur le principe. Une maison des anciens permettrait de libérer des maisons louées à de nouveaux habitants. Elle devrait être près du tiers lieu/Circuits courts pour que les anciens soient intégrés à la vie du village. Quel coût? Autres pistes : familles d'accueil, Infirmière libérale à Mancey, développer des activités pour les anciens...

3/ Circuits courts et tiers lieu (maison « commune »)

Qualité et prix raisonnables, certains trouvent l'adhésion annuelle trop chère (20 euros pour un couple, 12 pour une personne seule), certains organisateurs s'essouffent, besoin d'élargir. Pistes : Développer un lieu au Centre du village vers la maison des seniors + pourquoi pas Poste, pain, presse ?? un salarié ? Organiser le don des surplus de jardin

4/Zone humide

Bien placée pour les jeunes et les anciens, loin de la route, aspects pédagogiques pour les enfants, mise en place assez rapide , entretien ? Bénéficiera surtout aux habitants de Dulphey.

Pistes : proposer des balades et itinéraires, purification de l'eau, végétaliser devant la mairie

Débat :

Le débat porte sur notre mode de travail avec les AMO : nos projets sont déjà très avancés et validés par les habitants², nous sommes donc déjà en avance par rapport à d'autres villages qui démarrent leur réflexion. Cela va nécessairement impacter la méthodologie proposée par les AMO dont il ne faut pas oublier qu'ils sont mandatés par la Région et sont donc sous une double « commande » : celle de la Région et celle du Comité de pilotage (CoPil). C'est le rôle du CoPil de nous positionner et faire valoir les priorités des habitants. Il est rappelé à ce propos que le CoPil n'est pas un lieu de décision. Les habitants doivent garder la main sur les processus décisionnels : priorisation des projets, orientations stratégiques.

Question : faut-il revoir sa composition ?

Concernant les décisions et les priorités, il est proposé d'ajouter aux notions de gouvernance (processus de décision) et de stratégie (quoi, comment ?) la notion d'opportunité : par exemple, si un terrain, préempté en vue d'un projet, est en vente, la mise en œuvre du projet concerné deviendra une priorité.

En tout état de cause, nous devons être vigilants sur nos attentes et priorités mais travailler en confiance et transparence avec l'équipe d'AMO : tous viennent du monde rural et ont l'habitude de travailler en milieu rural.

3. Point assainissement (Eric Villevière)

Rappel : l'assainissement est désormais une compétence de la ComCom.

En cours un schéma directeur d'assainissement sur 10 communes de la ComCom.

Etapes : 1-collecte d'informations dans les communes, 2-Compléments d'investigations, 3-Scénario d'assainissement, 4-Schéma directeur.

Nous en sommes à la phase 2. Les particuliers concernés par des mesures d'investigations seront contactés par la mairie.

4. Présentation de l'étude sur le photovoltaïque (Jean-Yves Colas)

Rappel : le projet de pose de panneaux photovoltaïques s'inscrit bien sûr dans un projet environnemental mais il a pour principal objectif d'apporter des recettes à la Commune.

J.Y Colas a réalisé pour le village une étude très approfondie en vue de l'élaboration d'un projet détaillé très performant qu'il présente à l'ADH : les coûts d'investissements (panneaux, onduleurs, études d'impact sur l'environnement, etc.) soit 6,5 millions, ainsi que le coût d'entretien annuel entraînent un retour sur investissement au bout de 15 ans. Par ailleurs, la commune doit assumer un apport de 30% ce qui n'est pas possible sauf à

² Même si certains projets n'entraînent pas tous l'adhésion (photovoltaïque)

trouver des financeurs externes. La location du terrain à un investisseur privé s'avère peu rentable pour la commune.

En conclusion : un projet très intéressant mais pas à la portée de notre village (coût, durée d'investissement).

Autres pistes : une Centrale villageoise (Sur les toits des habitations et bâtiments du village) : un comparatif de coûts (panneaux, tuiles solaires photovoltaïque) est présenté. Petites éoliennes individuelles peu rentables mais peu chères pourraient être un complément utile)

Prochaine Assemblée des Habitants

Samedi 11 septembre à 14h30

Modérateur : Marc Estève. Secrétaire : Mireille Littfass